ECONOMIE ET DROITS HUMAINS

Infolettre pour les parlementaires suisses I session d'automne 2015

Au cœur de l'actualité

Quelques pas… mais dans la mauvaise direction

La mobilisation croissante du Parlement sur les questions de droits humains et d'entreprise – suscitée entre autres par la pétition « Droit sans frontières » – ainsi que l'initiative pour des multinationales responsables, lancée en avril, suscitent le débat et font quelque peu bouger les choses. Ainsi, la Direction du développement et de la coopération (DDC) a conclu avec le Global Compact Network Switzerland un partenariat public-privé de trois ans, afin de créer un espace de dialogue « ouvert » sur les enjeux de la responsabilité sociale des entreprises (RSE). Cette dernière fait précisément l'objet d'un « point de vue » publié en juin par Economiesuisse, dans la ligne du document du Seco sur le même thème (voir la précédente infolettre, été 2015).

Si ces différentes démarches peuvent contribuer à la sensibilisation des acteurs, elles ne répondent cependant pas vraiment aux exigences des Principes directeurs de l'ONU, adoptés à l'unanimité par le Conseil des droits de l'homme en 2011. Elles continuent de miser sur la seule autorégulation des sociétés, alors même que nombre d'études, y compris de l'Union européenne, ont démontré ses limites. Ce faisant, elles restent loin de l'«assortiment judicieux » (*smart mix*) de mesures volontaires et de règles étatiques contraignantes, comme cela est préconisé dans les Principes directeurs et demandé par des entrepreneurs et plusieurs associations économiques (par exemple Ethos) à travers l'initiative pour des multinationales responsables.

Seul le *smart mix* est à même de conduire de manière crédible au respect effectif des droits humains et de l'environnement. En refusant d'assumer son devoir de protéger en édictant aussi des règles contraignantes, le gouvernement prend le risque de violations pouvant porter préjudice – ainsi qu'il le reconnaît lui-même – à la place économique suisse. De plus, il reste à la traîne de nombreuses démarches au plan international. Ainsi, en mars, l'Assemblée nationale française a accepté en première lecture une proposition de loi qui établirait pour les grandes entreprises une obligation de diligence raisonnable en matière de droits humains et d'environnement, s'étendant à l'ensemble de la chaîne de production (filiales, sous-traitants et fournisseurs). Le Sénat doit encore en discuter, mais comme l'Assemblée nationale a le dernier mot, le projet légal est en bonne voie.

La problématique économie et droits humains/environnement gagne de plus en plus en importance. Avec cette infolettre, la coalition « Droit sans frontières », qui s'engage pour des règles contraignantes pour les multinationales, entend informer à chaque session sur les principaux développements et événements en matière d'économie et de droits humains.

Scène internationale

Principes directeurs de l'ONU : retard du Plan d'action suisse

Suite à leur adoption en 2011, les Etats sont appelés à traduire les Principes directeurs de l'ONU dans leur législation, leurs politiques et leurs pratiques par le biais de plans d'action nationaux. Divers pays se sont depuis lors attelés à la tâche. En août dernier, la Suède a publié son plan d'action en 28 points, avec l'ambition de renforcer la cohérence de ses politiques. Son plan prend en compte les « marchés difficiles » et les zones en conflit, il prévoit la réalisation d'une analyse de base sur les manques et les mesures à prendre. Mais il n'envisage pas de mécanisme contraignant pour la mise en œuvre de la diligence raisonnable.

La Suisse aurait dû publier son plan en décembre 2014, suite au postulat von Graffenried. La réalisation cependant a été repoussée à fin 2015, partiellement en raison des divergences de vue exprimées par les différentes parties consultées. Dans sa réponse à une question de Rosmarie Quadranti (PBD/ZH), le Conseil fédéral indique qu'il a renoncé à effectuer une analyse initiale indépendante des lacunes existantes en Suisse, ce que déplorent les ONG.

Traité sur les entreprises et les droits humains : premières discussions à l'ONU

Début juillet, le Groupe de travail intergouvernemental des Nations Unies (IGWG) a mené des premières discussions en vue d'un traité sur les droits humains et les sociétés transnationales et autres entreprises. De nombreux États, en particulier les pays riches et la délégation de l'Union européenne, ont décidé ne pas participer aux débats et de pratiquer la politique de la chaise vide. Leur argument est que la mise en

œuvre des Principes directeurs de l'ONU serait suffisante pour répondre aux violations commises par les multinationales et que les efforts doivent se concentrer au plan national. La Suisse a suivi les discussions sans prendre la parole. De nombreuses organisations internationales de la société civile et des représentants des communautés concernées se sont exprimés en faveur d'un traité fort englobant toutes les entreprises et comprenant des mécanismes d'application robustes pour répondre aux violations des droits humains impliquant des sociétés.

Scène suisse

Mise à jour du rapport sur les matières premières

Le 19 août, le Conseil fédéral a publié un deuxième rapport dressant le bilan de la mise en œuvre des recommandations du Rapport de base sur les matières premières. Selon lui, la politique suisse sur les matières premières serait en « bonne voie ». Il s'agit cependant d'une voie à sens unique, puisque le Conseil fédéral se limite aux initiatives volontaires.

Des lignes directrices pour le négoce des matières premières devraient être élaborées d'ici fin 2016, afin de mettre en œuvre les Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. C'est un pas dans la bonne direction, puisque ces lignes directrices fourniront sans doute des pistes de réflexion. Toutefois, il ne s'agit que de la première phase du processus, et il reste encore à voir si toutes les parties prenantes ont les mêmes représentations quant à l'étendue et au contenu de ces lignes directrices. Leur mise en œuvre par les entreprises concernées demeurera volontaire et aucun mécanisme de sanction n'est prévu en cas de manquement. C'est pourquoi ces lignes directrices devront être accompagnées de normes contraignantes.

Il est regrettable de noter l'absence de progrès dans ce sens. Dans le cadre de ses propositions sur la révision du droit de la société anonyme, le Conseil fédéral a décidé de ne pas imposer aux activités de négoce les dispositions liées à la transparence. Cela, alors même que le secteur des matières premières est principalement dominé par des sociétés de négoce.

Initiative multinationales responsables : bon départ

Lancée fin avril, l'initiative pour des multinationales responsables demande un devoir de diligence obligatoire en matière de droits humains et de normes environnementales pour toutes les entreprises. Elle a bien démarré, puisqu'après moins de cinq mois, plus de 65'000 signatures ont été récoltées. Depuis son lancement, la coalition, qui comprenait alors 60 organisations provenant de tous les domaines de la société civile, a été rejointe par 15 autres organisations. Des ancien-ne-s parlementaires comme Ursula Haller, Alec von Graffenried, Dick Marty, Cécile Bühlmann, Chiara Simoneschi-Cortesi ainsi que les anciennes conseillères fédérales Ruth Dreifuss et Micheline Calmy-Rey soutiennent également l'initiative.

Exemples de Cas

Une raffinerie suisse d'or profite du travail des enfants

En 2014, près de sept tonnes d'or ont été importées en Suisse depuis le Togo qui, pourtant, ne produit pas d'or. Cela s'explique par le fait que seule la provenance et non l'origine des importations doit être indiquée dans les statistiques douanières suisses. En réalité, c'est au Burkina Faso que le métal précieux a été extrait. Un rapport d'enquête de la Déclaration de Berne a remonté la filière de l'or pour la première fois. Dans les mines du Burkina, les travailleurs se relaient toutes les douze heures et sont exposés à des risques extrêmement graves de sécurité et de santé. 30% à 50% de la main-d'œuvre est composée d'enfants. En outre, la contrebande donne lieu à d'importantes pertes fiscales pour ce pays, l'un des plus pauvres du monde. La société tessinoise Valcambi, qui raffine l'or extrait par des enfants, était tenue – en accord avec son « code de conduite » et les standards du secteur – de vérifier sa chaîne d'approvisionnement sur une base volontaire. Une fois de plus, force est de constater que de telles mesures ne suffisent pas.

Manifestation

Symposium sur l'initiative multinationales responsables
2 décembre 2015, 13h à 18h
Burgerratssaal, Kulturcasino Berne

Ce symposium sera l'occasion de présenter et de discuter en détail le texte de l'initiative. Sandra Cossart, avocate auprès de l'ONG Sherpa France, présentera la proposition de loi française sur le devoir de diligence, qui a été adoptée par l'Assemblée nationale en mars.

Intervenant-e-s: Dominique Biedermann, Ethos; Alec von Graffenried, ancien conseiller national; Giusep Nay, comité d'initiative; Sandra Cossart, Sherpa France; Gregor Geisser, avocat indépendant.

Autres infos

Pour des informations actuelles et approfondies sur la thématique droits humains et économie :

- www.initiative-multinationales.ch
- Centre suisse de compétence pour les droits humains, domaine droits humains et économie : www.skmr.ch
- Business & Human Rights Resource Centre, London : www.business-humanrights.org

Impressum
« Droit sans frontières » est une coalition de plus de 50 organisations de développement et de droits humains, associations d'environnement et de femmes, syndicats, groupes d'Eglise et associations d'actionnaires critiques. Elle s'engage pour des règles contraignantes obligeant les multinationales à respecter les droits humains et l'environnement partout dans le monde. www.droitsansfrontieres.ch